Bientôt de nouvelles modalités en ce qui concerne l'urbanisme

Pour réduire les délais d'obtention d'une déclaration préalable de travaux, le Gouvernement a décidé de simplifier les formulaires de type CERFA à remplir et de diviser le nombre de pièces justificatives par deux.

D'ici juin 2017, Il sera plus facile de faire une déclaration préalable de travaux. Jusqu'à présent, lorsqu'un propriétaire souhaitait réaliser des travaux, même de faible importance *(construction d'un garage ou d'une piscine)*, il devait remplir un formulaire et fournir à la mairie de nombreuses pièces justificatives, en format papier. Or, il était difficile d'identifier le bon document en raison du manque de clarté des intitulés. En cas d'erreur sur l'imprimé à donner, les délais d'instruction des dossiers pouvaient s'allonger de manière importante.

Pour éviter ces déconvenues, les formulaires CERFA seront libellés de manière plus claire, plus simple et plus identifiable. Ils seront également accompagnés d'un guide illustré qui détaillera précisément la nature des pièces à fournir, comme les plans de masse ou de façade. Ces simplifications viendront compléter le projet de CERFA assisté en version numérique, actuellement à l'étude.

Par ailleurs, les propriétaires de biens situés dans le périmètre des Bâtiments de France devraient être mieux informés sur les prescriptions auxquelles ils sont assujettis, notamment, en ce qui concerne les couleurs et matériaux autorisés.

Le nombre de justificatifs à fournir pour autoriser certains travaux tels que l'installation d'une véranda, d'un garage ou d'un abri de jardin sera également réduit. D'ici juin 2017, le maximum d'exemplaires à fournir passera de 6 à 3. Si le propriétaire modifie son projet de travaux, il ne sera pas forcément contraint de refaire tout le dossier de déclaration préalable de travaux. Les nouveaux textes laisseront la faculté aux communes de ne pas demander, à nouveau, les pièces dont elles disposaient déjà. Elles pourront exiger uniquement les nouvelles pièces afférentes aux modifications envisagées.

Construction : recours obligatoire à un architecte

Dès mars 2017, les particuliers qui construisent, pour eux-mêmes, un bâtiment non agricole, devront recourir à un architecte si la construction envisagée dépasse 150 m², contre 170 m² actuellement.

L'abaissement, à 150 m² du seuil de recours obligatoire à l'architecte, soit 20 m² de moins que ce qui était prévu jusqu'alors, imposera mécaniquement une augmentation du budget du projet car, selon un rapport d'information du Sénat publié en juillet 2014, le prix au mètre carré de certaines maisons réalisées par des architectes se situerait autour de 1 500 €.

Signalez-nous les lampadaires en panne

Un nouveau logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur *(GMAO)* vient d'être mis en service par le Syndicat Des Énergies de Seine et Marne *(SDESM)* auquel notre commune adhère. Il nous est désormais possible de déclarer, via Internet, les points lumineux défaillants sur tout le territoire de la commune. Cette déclaration est transmise automatiquement à l'entreprise chargée de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public *(SOMELEC pour notre collectivité)*.

Désormais, n'hésitez plus à signaler les lampadaires défaillants au secrétariat de mairie ***mairie@villecerf.fr*** *ou 01.64.24.93.08* ***en précisant, si possible, la référence du candélabre gravée sur une plaque fixée sur le mât***.

Ce mode de déclaration des pannes réduira, nettement, les délais de réparation.

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 19 - Février 2017

Le saviez-vous ? Dans le courant du 1er trimestre 2017, vous pourrez vous connecter sur **https://ants.gouv.fr/** pour réaliser diverses démarches administratives. Ainsi, après avoir créé votre compte personnel, vous pourrez préparer, en ligne, votre demande de carte d'identité *(ou de passeport)* et vous rendre ensuite, dans une mairie agréée, pour transmettre les pièces justificatives et faire relever vos empreintes digitales.
Ce site vous permettra également de déclarer la vente d'un véhicule, de suivre une demande de carte grise, de permis de conduire et de connaître le nombre de points restants sur votre permis. Pratique !

Édito du Maire

Le printemps arrive. Après un hiver plus réel que ceux des deux années précédentes, chacun va apprécier le réveil des oiseaux, les premiers crocus, les pousses des rosiers, les jours plus longs, les premiers travaux du potager.

Lors de mes vœux du 20 janvier, Evelyne ETANCELIN a présenté une idée qui lui tient à cœur depuis longtemps rejoignant, ainsi, le souhait de nombreux Villecerfoises et Villecerfois.

Et si nous fleurissions tous notre village ? Et si nous nous prenions, collectivement, en charge l'embellissement du village en entretenant nos trottoirs ?

L'idée est séduisante. J'ai confié la conduite d'un groupe de travail, sur ce thème, à Jacques ILLIEN. Les membres de ce groupe, ouvert à la population, vous feront, très prochainement, des propositions simples, vertes et attrayantes. A vos sécateurs, semis et autres plantoirs !

Sur votre agenda

- Samedi 25 février, à 20h30, **BAL FOLK** organisé par le FOYER RURAL avec le groupe ***PICK NOTE FOLK***, dans la salle polyvalente.
- Samedi 4 mars, à 20h, **grand LOTO de printemps** de l'ENVOL, dans la salle polyvalente.
- Dimanche 26 mars, randonnée ***"LA PRINTANIERE"*** organisée à Flagy par la CCMSL. Départs, de la place, échelonnés entre 7 h 30 et 9 h 30. *Contact 01 60 70 28 33*
- Lundi 27 mars, à 20h, à la mairie : réunion du Conseil municipal (Budget)

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, en mairie, **le samedi de 10h30 à 12h**.

4 mars : **Francine BRENOT CARNET** — 11 mars : **Jacques ILLIEN**
18 mars : **François DEYSSON** — 25 mars : **Souhila CHIDIAC**

Directeur de publication : François Deysson
Rédaction : Jacques Illien

Les échos du Conseil municipal du 10 janvier 2017

• Les élus ont approuvé le nouveau régime indemnitaire versé aux agents à compter du 1er janvier 2017. Il concernera les filières administrative et d'animation dans un premier temps puis la filière technique dès la parution des décrets.

• Le Conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence en matière de PLUi *(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)* à la Communauté de Communes.

• Suite aux fortes pluies du mois de juin 2016, le transformateur électrique de La Fondoire, situé sur la parcelle ZD 203, a été inondé. Le gestionnaire du réseau électrique, ENEDIS, a souhaité déplacer latéralement ce transformateur tout en le rehaussant pour empêcher que le problème ne se reproduise. Les élus ont validé cette demande notamment au vu des besoins de servitude. L'intégralité des frais relatifs au déplacement du transformateur est à la charge d'ENEDIS.

• Le Conseil municipal a estimé qu'il était nécessaire d'améliorer l'éclairage public, rue Grande, afin de mieux éclairer les deux passages piétons situés devant le commerce Vents d'Ouest et le 55 rue Grande. Les candélabres existants seront remplacés par des foyers de type LED. Les passages piétons seront, ainsi, plus sécurisés pour les usagers et les enfants qui entrent ou qui sortent de l'école. Le montant des travaux évalué à 1 996 € HT bénéficiant d'une subvention de 770 €, ramènera le reste à charge, pour la commune, à 1471,20 €.

Et si vous faisiez du bénévolat ?

Au moment de la retraite, nombre d'entre vous s'interrogent sur la manière d'organiser son temps, de se sentir utile, de trouver une nouvelle identité ou de se fixer de nouveaux objectifs. Le bénévolat permet de répondre à toutes ces questions et de tisser, aussi, de nouveaux liens.

Rien ne vous empêche de mettre vos compétences au service des autres bien qu'aucun savoir-faire particulier ne soit indispensable ! Le site Internet de France Bénévolat vous permet de choisir votre activité au vu de nombreuses missions aussi bien dans une ONG que dans une association de village ou de quartier. Pour tout renseignement, vous pouvez visiter le site : ***www.francebenevolat.org***

Si vous préférez un contact avec un conseiller de France Bénévolat pour vous aider à trouver la mission qui vous convient, retrouvez les coordonnées des 250 points d'accueil en France sur le site ***www.francebenevolat.org/permanences***

Nous recherchons un(e) bénévole pour notre bibliothèque

Après de très nombreuses années de bénévolat dans notre bibliothèque communale, suite à sa retraite d'institutrice maternelle dans notre village, notre chère Armelle MEYER a décidé de prendre sa "***retraite de bénévole***" cette année.

Armelle, comme les Villecerfois et les élus, souhaite que la bibliothèque communale continue à vivre … et souhaite ardemment être remplacée ...

Vous aimez lire ? Vous vous sentez capable de guider les adhérents dans le choix d'un livre ? Contactez vite notre secrétariat de mairie *(01.64.24.93.08.)*. Nous vous mettrons en contact avec les autres bénévoles *(Marie-Claude, Annie, Josette et Hélène)*. La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h30. Pour en savoir plus, connectez vous sur le site Internet de la mairie ***http://www.villecerf.fr/fr/information/57886/la-bibliotheque-municipale***

L'inscription des enfants en maternelle est ouverte

Si vous souhaitez inscrire vos enfants, à l'école de Villecerf, pour la prochaine rentrée scolaire de septembre, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie et télécharger tous les documents nécessaires à l'inscription sur le site Internet de la mairie à l'adresse ***http://www.villecerf.fr/fr/information/57875/l-ecole***

L'état civil de l'année 2016

Les naissances :

- Soann VENDIER RABIN, le 22 février
- Axel GRAIS ZEIGNEUR, le 9 mars
- Maverick GYGAX, le 25 mai
- Ange BARCAROLO, le 7 juin
- Yanis RENAULT, le 11 juillet
- Hailey TOTO, le 30 juillet
- Jade PETITOT CADIN, le 6 septembre
- Nicolas PETITOT CADIN, le 6 septembre
- Romane HERREMAN, le 9 septembre
- Juan SCHMITT, le 14 novembre
- Océane MEROT, le 19 novembre
- Victoria OLIVON, le 17 décembre

Les mariages :

- Morgan BOURVIC et Elodie FAVROT, le 14 mai
- Jean-Louis LIEBEN et Fabienne MENETRIER, le 27 août
- Renaud OULD-CADI et Mathilde SWARTVAGHER, le 24 septembre
- André ARINO et Claude VATTAIRE, le 12 novembre

Les décès :

- Fabienne COLLIN, le 13 février
- Ambrosio PREST, le 11 mars
- Liliane ERIAUD, le 3 avril
- Didier GUERINEAU, le 6 décembre

BAL FOLK organisé par le Foyer rural

Le samedi 25 février, à 20h30, dans la salle polyvalente, la section Danse du Monde du Foyer Rural de VILLECERF organise un ***bal FOLK*** pour fêter le printemps. Ce bal, animé par le groupe ***PIC NOTE FOLK***, proposera des chants et des danses folkloriques celtiques dans une ambiance festive, chaleureuse et détendue.

PIC NOTE FOLK (www.picnote.fr), groupe Seine et Marnais basé à MORET reprend des morceaux traditionnels et interprète ses compositions. Réservez cette soirée conviviale dans vos agendas et faites la fête entre amis ! Contact : 06.81.41.94.30.

Grand loto de printemps

Le samedi 4 mars, à 20 h, dans la salle polyvalente, l'association villecerfoise l'ENVOL organise son traditionnel **LOTO**. De très nombreux lots à gagner et au jeu de la chance … un jambon sec ! Renseignements et réservation au 06.85.48. 26.14. *(Annie)* ou au 06.49.11.97.85. *(Corinne)*. Venez nombreux !

Recevez le Villecerf Infos par email

Dans un souci d'économie *(de papier notamment)* et de gain de temps, la municipalité vous propose de recevoir désormais votre bulletin mensuel VILLECERF INFOS mais aussi les comptes rendus de Conseil, par courriel. Si vous êtes intéressés, par ce nouveau service, vous pouvez découper le bulletin ci-dessous, le déposer en mairie ou l'envoyer, ***après l'avoir pris en photo***, à l'adresse ***mairie@villecerf.fr***

✂----------

NOM **Prénom** **Courriel :** _____@_____.__

❑ Je désire recevoir le VILLECERF INFOS, par courriel

❑ Je désire recevoir les comptes rendus du Conseil municipal, par courriel